

République Française
Département Loiret
Commune de Montcresson

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2025

Référence
2025_11

Objet de la délibération
Modification de la délibération 2025_05 Approbation du projet de réhabilitation des locaux situés au 13 rue de Verdun

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	12

Date de la convocation
17/02/2024

Date d'affichage
17/02/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Montargis
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025 et le 24 Février à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire

Présents : M. GERMAIN Alain, maire, M. POINTEAU Gérard, M. CLARISSE Laurent, Mme DAVESNE Sylvie, M BESSE Gérard, Mme CANET Josselyne, Mme DRÉAN Evelyne, Mme LEROY Sandra, M. BARDET Philippe, Mme CERNON Catherine, M. DÉGÉ Christophe

Absents excusés : Mme PARODAT Sandra, Mme CHAMBON Marion donne procuration à Mme CERNON Catherine

Absent : M. MAREST Nicolas

A été nommée secrétaire : M. BESSE Gérard

Objet de la délibération : Modification de la délibération 2025_05 en date du 4/01/2025 Approbation du projet de réhabilitation des locaux situés au 13 rue de Verdun

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire expose :

Monsieur le maire propose de réhabilité les locaux situés au 13 rue de Verdun, afin de pouvoir proposer un local commercial avec un logement au-dessus afin de dynamiser le centre-bourg en favorisant l'implantation d'un commerce de proximité, pour un montant estimé de travaux à 67 445.60 HT soit 73 593.72 TTC

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le projet de réhabilitation des locaux situés au 13 rue de Verdun, et arrête les modalités de financement comme suit :

Dépenses (€)	H.T.	Recettes (€)	
Travaux d'électricité du local commercial	1 405.90	Département du Loiret (volet 3)	33 722.80
Travaux d'électricité du logement	14 806.26	DETR DSIL	20 233.68
Séparation des compteurs d'électricité	3 131.30		
Rénovation du local et du logement	48 102.14	AUTOFINANCEMENT	13 489.12
Total HT	67 445.6 0	Total HT	67 445.60

Une subvention est demandée au Département et à l'Etat (DETR) pour aider au financement de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/02/2025
Le Maire
Alain GERMAIN


